



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 7694

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la prise en charge de la douleur chez l'enfant en milieu hospitalier. En effet, si d'indéniables progrès ont été réalisés, le traitement de celle-ci pose encore des problèmes de perception et l'idée de l'immaturité et de la relative plasticité du système nerveux chez l'enfant, censée le protéger de la douleur, continue d'alimenter les esprits. De plus, la pharmacopée autorisée chez l'enfant de moins de quinze ans est beaucoup plus restreinte que celle allouée aux adultes, notamment pour la prescription d'antalgiques puissants, bien qu'un groupe de travail du comité du médicament précise qu'il serait souhaitable que les enfants bénéficient à la majeure partie d'entre eux. Enfin, la prise en charge de la douleur, et sa couverture antalgique, tient compte également de multiples facteurs, liés aux habitudes du service, à la motivation personnelle du prescripteur, à l'heure d'admission et au protocole antalgique qu'elle implique, à la pression parentale. Aussi, il lui demande, compte tenu de la complexité des mécanismes de la douleur, de lui préciser quelles mesures il envisage de prendre pour en améliorer la prise en charge, notamment chez l'enfant, et pour que celle-ci soit mieux évaluée et davantage considérée, et de l'informer des initiatives qu'il entend prendre en la matière.

Texte de la réponse

La lutte contre la douleur est depuis plusieurs années une priorité de santé publique. La mise en place de deux programmes nationaux successifs de lutte contre la douleur témoigne de la volonté des pouvoirs publics et des professionnels de santé de mieux maîtriser la prise en charge de la douleur à tous les âges de la vie. Parmi les actions menées dans le cadre du 1er plan figurent notamment la diffusion de la brochure pédiatrique destinée à améliorer l'information des enfants hospitalisés et de leur famille ainsi que le développement des moyens thérapeutiques avec la mise sur le marché de formes pédiatriques d'antalgiques et l'accès facilité aux antalgiques majeurs. En 2001, l'évaluation de ce premier plan montre qu'une prise de conscience se développe au niveau des usagers et des professionnels. Afin de soutenir cette dynamique, un nouveau programme d'actions a été défini en 2002. Parmi les mesures prioritaires annoncées pour les quatre prochaines années figure le soulagement de la douleur de l'enfant. La prévention de la douleur provoquée par les soins et la chirurgie ainsi que l'amélioration de la prise en charge de la migraine qui sont les autres priorités de ce nouveau plan, concernent également l'enfant : la migraine est une pathologie fréquente qui touche 5 à 10 % des enfants, la douleur aiguë provoquée par les soins et les traumatismes affecte particulièrement l'enfant. Dans le cadre de ce nouveau programme plusieurs actions sont menées auprès des usagers et des soignants. La formation des professionnels de santé est renforcée avec la diffusion de fiches pédagogiques intégrant les connaissances de base sur les douleurs et leur évaluation ainsi que sur l'approche, l'écoute et le traitement d'un patient douloureux. Une de ces fiches est spécifiquement dédiée à la douleur de l'enfant. Afin d'améliorer l'utilisation des opioïdes, une réflexion sur la simplification de la prescription et de la dispensation de ces médicaments est engagée. Pour mieux prendre en charge la migraine chez l'enfant, un centre expérimental de référence de la migraine a été créé à l'hôpital Trousseau à Paris. Ce centre doté d'une activité de consultation, a en outre pour mission d'animer un réseau régional de correspondants et de développer l'information et la formation des

professionnels ainsi que la recherche clinique dans ce domaine. L'information des enfants sur la prévention de la douleur est prévue en 2003. Une première campagne de sensibilisation doit être menée avec l'éducation nationale auprès des enfants de maternelle et cours préparatoire afin de mieux leur faire connaître l'hôpital, les acteurs et les soins. Une deuxième campagne portant sur les moyens d'éviter et de soulager la douleur dentaire doit être réalisée avec la collaboration du conseil de l'ordre national des odontologistes à l'occasion des examens bucco-dentaires de prévention de la 6e et de la 12e année.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7694

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4581

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1665